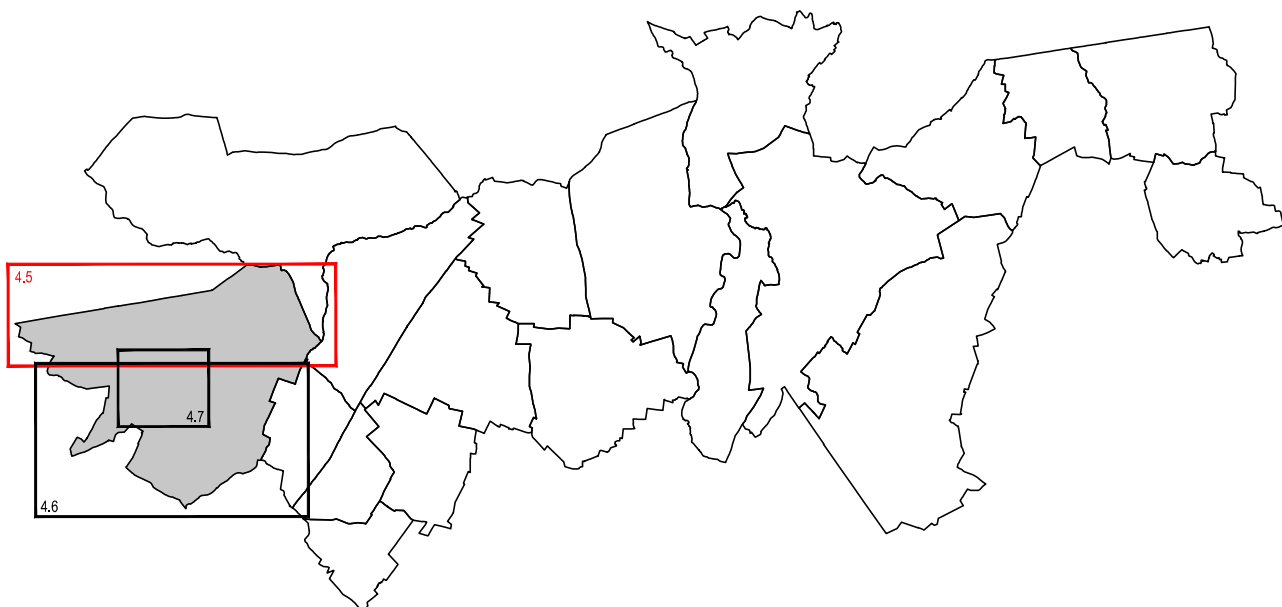


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Corbeilles
Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- ~~~~~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâtiment remarquable
- Bâtiment
- Eglise
- Façade
- Mur
- Portail/Porche
- Pont

■ Secteur

■ Ensemble bâti

● Elément architectural

- Croix
- Lucarne
- Pigeonnier
- Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Arbre
- Etendue d'eau
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Verger
- Parc



Corbeilles - Le bourg